

L'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les articles L.6143-7, L. 3212-1 à 3212-12, D.6143-33, D 6143-34, D.6143-35, R.6143-38, L.6143-3-1 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DOS/RHS/495/2025/53 du 1er août 2025 de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Laval à compter du 8 septembre 2025,

Vu la décision de la direction générale de l'offre de soins en date du 22 janvier 2026 désignant M. Christophe KASSEL, Directeur d'hôpital, comme administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval, à compter du 1^{er} février 2026,

Décide,

Article 1 :

Délégation de signature est donnée dans le cadre des gardes administratives à :

- Hélène BLAZY, Directrice adjointe chargée du Pôle Médico-social et Directrice déléguée à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Eurolat à Saint Berthevin,
- Frédérique BOUTHOU, Directrice adjointe chargée des Parcours et Ordonnancement,
- Marie de LACLOS, Directrice adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique,
- David DESLAURIERS, Directeur territorial des Services Numériques du GHT53,
- Vincent ERRERA, Directeur adjoint chargé des Affaires Générales, des Affaires Juridiques et liens Ville-Hôpital,
- Romain GIRARD, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Jean-Luc HERCE, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Instituts de formation,
- Jean-Michel LACROIX, Directeur adjoint chargé des Ressources Opérationnelles,
- Sylvie LETENDRE, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Soins,
- Christelle LOISEL, Directrice adjointe déléguée au Centre hospitalier d'Ernée et de l'Ehpad de La Baconnière,
- Christophe MOUTEL, Directeur adjoint, Directeur territorial des Achats,
- Christophe RIQUET, Directeur adjoint chargé du département Economique, Financier et de la Performance

afin de signer au nom de l'Administrateur provisoire, les décisions et correspondances courantes et tous les documents relatifs aux admissions en soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou sur décision du représentant de l'Etat.

Les documents signés par les directeurs adjoints en application de cet article 1 porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur Adjoint* ».

Les documents signés par les directeurs des soins en application de cet article 1 porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur des Soins* ».



Article 2 :

La présente décision prend effet au 1^{er} février 2026.

Elle peut être retirée à tout moment. Elle prendra fin de plein droit à la date à laquelle il est mis fin aux fonctions du délégataire ou du délégant.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne.

La présente décision sera affichée sur les panneaux d'information pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers. La présente décision sera adressée à Madame la Trésorière du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 2 février 2026

Christophe KASSEL

Administrateur provisoire

Diffusion :

- intéressés,
- dossier personnel,
- direction,
- trésorière principale du Centre hospitalier de Laval,
- recueil des actes – Préfecture de Laval.